



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

radars

Question écrite n° 98601

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'utilisation des radars mobiles. Les radars mobiles ne fonctionnent que sept heures par semaine en moyenne. Il serait possible de porter cette moyenne à onze heures par semaine afin d'améliorer encore les chiffres de la sécurité routière. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre une telle mesure.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur l'utilisation des radars mobiles automatisés et sur l'impact de l'augmentation de la durée moyenne de leur emploi sur la sécurité routière. À ce jour, 1 100 radars automatisés sont mis en place. L'objectif de 1 500 radars devrait être atteint fin février 2007. trois cent trente appareils mobiles équipent les forces de police (124) et de gendarmerie (206). En cumulé, la durée moyenne d'utilisation se situe autour de dix-neuf heures trente minutes par semaine. Le dispositif du contrôle sanction automatisé est celui qui a produit l'impact le plus significatif dans l'abaissement des vitesses enregistrées sur les routes et dans les résultats de la politique de sécurité qui a permis, en cinq ans, d'épargner 8 700 vies et d'éviter plus de 110 000 blessés. Le souhait de l'honorable parlementaire de voir porté à onze heures la durée moyenne hebdomadaire d'emploi des radars mobiles automatisés a donc été anticipé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98601

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6742

**Réponse publiée le :** 19 décembre 2006, page 13349